



Prise en charge d'une réparation automobile

Par marion, le 05/05/2010 à 20:11

Bonjour,

moi et mon ami sommes étudiants et il y a un an, nous avons acheté une voiture aux enchères publiques.

Au mois de février 2010, le turbo de la voiture a lâché et cela nous a coûté 1500 euros (un geste avait été fait par le garagiste !).

Lundi 3 mai 2010, le turbo a de nouveau lâché !

Le garagiste a appelé PEUGEOT pour savoir les raisons de cette casse et il lui a été indiqué que c'était un problème connu pour ce modèle mais rien n'a été dit quant à une prise en charge. De plus, rien ne peut être mis en oeuvre pour empêcher une nouvelle casse.

Vous comprendrez que nous n'avons pas les moyens de réparer, d'autant plus que rien ne nous indique que cela ne se reproduira pas.

Pensez-vous qu'il soit possible d'agir contre Peugeot, pour tout au moins demander la prise en charge de la réparation ?

Merci d'avance pour votre réponse
Cordialement